

**Intervention du Luxembourg à la
62^{ème} session du Sous-Comité juridique du CUPEEA
Vienne, du 20 au 31 mars 2023**

**Point 10. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités
d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales**

Madame la Présidente,
Chers délégués, chers observateurs,

Les ressources spatiales présentent des opportunités réelles et concrètes pour le développement scientifique, technologique, sociétal et économique, fondé sur l'exploration de notre système solaire et l'expansion de l'humanité dans l'espace, comme sur terre.

Nous sommes ravis que les travaux du Groupe de Travail sur les activités des ressources de l'espace aient pu avancer de manière concrète. A la fin de l'année 2022, **le Luxembourg a répondu** à l'invitation du président et du vice-président de ce Groupe de Travail, **et a partagé des informations sur ses activités nationales actuelles dans les domaines juridique, technologique, de la recherche et de l'éducation, et industriel.**

Le Luxembourg rejoint ceux qui estiment que l'exploration, l'exploitation et l'utilisation des ressources spatiales **doivent avoir lieu dans un cadre international responsable et néanmoins permissif**. Nous sommes animés par une approche qui n'interdit pas le déploiement de technologies toujours plus sophistiquées et innovantes, mais qui **fixe un cadre clair, transparent, lisible et prévisible** afin que tous les acteurs, publics et privés, qui désirent s'investir dans ce secteur, soient tenus de respecter les mêmes règles.

En tout état de cause, il nous paraît essentiel que le groupe de travail tienne compte et intègre dans ses travaux des éléments dégagés dans d'autres enceintes, onusiennes ou autres. Le Luxembourg est convaincu que les Accords Artémis, ensemble avec les initiatives comme « *The Hague International Space Resources Governance Working Group* » et le Groupe d'experts mondiaux sur les activités lunaires durables de la *Moon Village Association*, conduiront à un partage de connaissances précieux et à une meilleure compréhension technique des questions-clé. Ceci, à son tour, fera progresser les discussions aux Nations Unies.

Le Luxembourg remercie le président et le vice-président pour le résumé des avis et contributions reçus concernant le mandat et l'objectif du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales (A /AC.105/C.2/120).

Madame la Présidente,

Permettez-moi d'informer les membres et délégués de ce sous-comité de la prochaine édition de la conférence annuelle intitulée « Space Resources Week », qui aura lieu à Luxembourg du 19 au 21 avril

2023 sous forme hybride et qui mettra en relation les agences spatiales, les instituts de recherche, les start-ups et les acteurs de l'industrie (tant terrestre que spatiale) du monde entier. Cet événement est organisé par le *European Space Resources Innovation Center*, la *Luxembourg Space Agency*, l'Agence spatiale Européenne et le *Luxembourg Institute of Science and Technology*. Au cours de l'événement de cette année, nous nous concentrerons sur les synergies requises pour le développement d'un écosystème inclusif d'utilisation des ressources spatiales, ainsi que sur les moyens d'accélérer l'utilisation de l'espace au bénéfice de l'humanité. Toutes les délégations sont chaleureusement invitées à la conférence. Nous serons heureux de vous accueillir virtuellement ou en personne à Luxembourg. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Dans ce cadre, nous souhaiterions également vous inviter à notre *side event* dédié à l'évolution des activités sur les ressources spatiales à Luxembourg, qui aura lieu ce mercredi matin, le 22 mars, à 9h30 dans la salle de conférence C3.

En conclusion, le Luxembourg estime que la coopération internationale est essentielle pour poser les fondations du cadre international lié à l'exploration, de l'exploitation et de l'utilisation des ressources spatiales. Pour le favoriser, le Luxembourg attache une importance prioritaire au cadre onusien qui est le plus propice pour développer cette gouvernance coopérative. Pour autant, il ne se referme pas à d'autres initiatives bi- et multilatérales tendant à favoriser l'exploration pacifique et l'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique et de ses ressources.

Je vous remercie pour votre attention.